

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction logistique ; bureau réglementation.*

TABLEAU N° 20054/DEF/DCCAT/LOG/REG relatif aux dispositions à appliquer en 2007 en matière d'habillement du personnel non officier masculin et féminin de carrière ou sous contrat.

Du 5 juillet 2007

NOR D E F T 0 7 5 1 4 7 4 B

Texte abrogé :

Tableau n° 20048/DEF/DCCAT/LOG/REG du 13 juillet 2006 (BOC/PT n° 25, texte n° 48).

Référence de publication : BOC N°24 du 10 octobre 2007, texte 36.

1. Primes allouées en euros au titre du régime individuel d'habillement des sous-officiers de carrière ou sous-contrat, des volontaires de l'armée de terre (VDAT) et des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) au-delà de la période probatoire ; compte d'achat.

DÉSIGNATION DU PERSONNEL	TAUX DES PRIMES (EN EUROS)	OBSERVATIONS
1. Personnel masculin non officier.		La prime de démarrage est inscrite au crédit du compte d'achat du carnet d'habillement des intéressés dès que ces derniers prennent droit au régime individuel d'habillement. Le droit aux primes semestrielles est acquis à compter du premier jour du semestre civil suivant celui au cours duquel l'intéressé a rempli les conditions exigées.
1.1. Sous-officier ayant plus de cinq ans d'ancienneté de sous-officier.		
Prime de démarrage.	106,00	
Prime semestrielle de renouvellement.	106,00	
1.2. Autres sous-officiers, VDAT et EVAT après la période probatoire.		
Prime de démarrage.	85,00	
Prime semestrielle de renouvellement.	85,00	
2. Personnel féminin non officier.		
2.1. Sous-officier ayant plus de cinq ans d'ancienneté de sous-officier.		
Prime de démarrage.	121,00	
Prime semestrielle de renouvellement.	121,00	
2.2. Autres sous-officiers, VDAT et EVAT après la période probatoire.		

Prime de démarrage.	107,00
Prime semestrielle de renouvellement.	107,00

2. NATURE DES EFFETS RÉALISABLES À L'AIDE DE RESSOURCES DU COMPTE ACHAT.

DÉSIGNATION DU PERSONNEL	NATURE DES EFFETS
1. Sous-officier (masculin et féminin)	Tous effets des tenues de gala (1), de cérémonie et de service courant, spécifiques aux cadres. Tous articles et effets d'affectation définitive.
2. VDAT et EVAT au-delà de la période probatoire (masculin et féminin)	Tous effets des tenues de cérémonie et de service courant, spécifiques aux cadres. Tous articles et effets d'affectation définitive.
(1) Ne concerne que les sous-officiers ayant plus de cinq ans d'ancienneté de sous-officier.	

3. TEXTE ABROGÉ.

Le tableau n° 20048/DEF/DCCAT/LOG/REG du 13 juillet 2006, relatif aux dispositions à appliquer en 2006 en matière d'habillement du personnel non officier masculin et féminin de carrière ou sous contrat, est abrogé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.